

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7295544901**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7295544901>

Cette annonce a été mise en ligne le **25 juin 2022** sur **Actu.fr - Publicateur Libre**  
Pour le département : **53 - MAYENNE**



*ETUDE DE Me Virginie MARSOLLIER-BIELA  
Notaire à COSSE LE VIVIEN (53230)  
14, Rue de la Perception  
53230 COSSE LE VIVIEN  
TEL : 02.43.98.81.30  
virginie.marsollier@notaires.fr*

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

#### TOUIL/RENAUDIER

Suivant acte reçu par Me MARSOLLIER-BIELA, Notaire associée à COSSE LE VIVIEN (53230) 14 rue de la Perception, le 21/06/2022, Madame Bérengère, Lucette RENAUDIER, née à CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE le 05/03/1976 et Monsieur Abdelhadi TOUIL, né à MEDJAT (MAROC) le 01/01/1976, demeurant ensemble à NIAFLES, 4 rue des Chênes. De nationalité Française. Mariée sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de CRAON, le 26/09/2009 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens pure et simple tel qu'il est établi par l'article 1536 et suivants du code civil.

Conformément à l'article 1397 alinéa3 du code civil, les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois

et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Virginie MARSOLLIER-BIELA, notaire associée à COSSE-LE-VIVIEN (53230), 14, rue de la perception.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis,

*Me Virginie MARSOLLIER-BIELA,  
Notaire.*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

